

VILLE DE  
**COURDIMANCHE**



HÔTEL DE VILLE  
Rue Vieille Saint Martin  
95800 COURDIMANCHE

T 01 34 46 72 00  
F 01 34 46 72 07  
E [mairie@ville-courdimanche.fr](mailto:mairie@ville-courdimanche.fr)

[www.ville-courdimanche.fr](http://www.ville-courdimanche.fr)

M. Jean Paul HUCHON  
Président du STIF  
STIF  
39 bis-41 rue Châteaudun  
75 009 PARIS

Courdimanche , le 7 janvier 2014

Cabinet de Mme Jaouën  
Affaire suivie par Nicolas Audeguy  
T. 01 34 46 72 01  
Objet : Schéma directeur du RER A  
Ref 2014/22/01

Monsieur le Président,

Je vous écris aujourd'hui afin d'attirer votre attention sur certains projets exposés dans le schéma directeur de la ligne de RER A concernant la ville de Courdimanche.

J'ai en effet été particulièrement surprise que des bornages aient été réalisés sur le territoire communal (sur un terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise) sans qu'aucune administration publique en soit avertie. S'il nous a oralement été affirmé, suite à nos appels, que ces mesures n'étaient pas le fait d'aucune des entités susceptibles d'y intervenir (Communauté d'Agglomération, SNCF ou RFF) je tiens à clarifier définitivement ce point au plus vite et connaître l'identité des commanditaires.

Il est tout simplement inconcevable que de telles actions aient été menées sans que j'en soit avertie, les géomètres étant allés jusqu'à pénétrer dans la propriété des riverains. En toute logique, et bien que le dossier ne soit pas ouvert en ce qui me concerne, ces mesures et les rumeurs qui en découlent ont fait naître de très grandes inquiétudes au sein de la population de ma commune. Certains de nos concitoyens en viennent à craindre des mesures d'expropriation de tout ou partie de leur propriété.

Si j'ai bien voté sur le principe le schéma directeur afin de répondre aux attentes légitimes des franciliens et des Courdimanchois sur l'amélioration des transports, je tenais à vous faire part, aussi clairement que possible, de ma position sur ce dossier.

Il existe en effet des solutions viables, simples et peu coûteuses pour améliorer la situation. Je pense notamment au passage à 4 voies en gare de Cergy-le-Haut, à la mise en service d'un tronçon à vitesse régulée entre Cergy et la Défense ou encore, dans une moindre mesure, éviter le changement de conducteur à Nanterre.

En revanche, je m'opposerai fermement à tout projet qui viendrait remettre en cause la qualité de vie de mes concitoyens. Je suis d'ores et déjà mobilisée à leurs côtés pour surveiller l'évolution de la situation mais, si d'autres solutions plus impactantes devaient être envisagées (augmentation du nombre de voies de stockage, mise en place d'une station de lavage ou de réparation), nous nous constituerons en collectif pour défendre nos intérêts.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Elvira Jaouën,

  
Maire de Courdimanche,  
Vice-présidente de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,  
Conseillère Régionale d'Île de France.

VILLE DE  
**COURDIMANCHE** 

**HÔTEL DE VILLE**  
Rue Vieille Saint Martin  
95800 COURDIMANCHE

T 01 34 46 72 00  
F 01 34 46 72 07  
E [mairie@ville-courdimanche.fr](mailto:mairie@ville-courdimanche.fr)

[www.ville-courdimanche.fr](http://www.ville-courdimanche.fr)

M. Jacques RAPOPORT  
Président du RFF  
Réseau Ferré de France  
92 avenue de France  
75 648 Paris Cedex 3

Courdimanche , le 9 janvier 2014

Cabinet de Mme Jaouën  
Affaire suivie par Nicolas Audeguy  
T. 01 34 46 72 01  
Objet : Schéma directeur du RER A  
Ref 2014/28/01

Monsieur le Président,

Je vous écris aujourd'hui afin d'attirer votre attention sur certains projets exposés dans le schéma directeur de la ligne de RER A concernant la ville de Courdimanche.

J'ai en effet été particulièrement surprise que des bomages aient été réalisés sur le territoire communal (sur un terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise) sans qu'aucune administration publique en soit avertie. S'il nous a oralement été affirmé, suite à nos appels, que ces mesures n'étaient pas le fait d'aucune des entités susceptibles d'y intervenir (Communauté d'Agglomération, SNCF ou RFF) je tiens à clarifier définitivement ce point au plus vite et connaître l'identité des commanditaires.

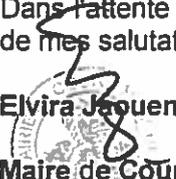
Il est tout simplement inconcevable que de telles actions aient été menées sans que j'en soit avertie, les géomètres étant allés jusqu'à pénétrer dans la propriété des riverains. En toute logique, et bien que le dossier ne soit pas ouvert en ce qui me concerne, ces mesures et les rumeurs qui en découlent ont fait naître de très grandes inquiétudes au sein de la population de ma commune. Certains de nos concitoyens en viennent à craindre des mesures d'expropriation de tout ou partie de leur propriété.

Si j'ai bien voté sur le principe le schéma directeur afin de répondre aux attentes légitimes des franciliens et des Courdimanchois sur l'amélioration des transports, je tenais à vous faire part, aussi clairement que possible, de ma position sur ce dossier.

Il existe en effet des solutions viables, simples et peu coûteuses pour améliorer la situation. Je pense notamment au passage à 4 voies en gare de Cergy-le-Haut, à la mise en service d'un tronçon à vitesse régulée entre Cergy et la Défense ou encore, dans une moindre mesure, éviter le changement de conducteur à Nanterre.

En revanche, je m'opposerai fermement à tout projet qui viendrait remettre en cause la qualité de vie de mes concitoyens. Je suis d'ores et déjà mobilisée à leurs côtés pour surveiller l'évolution de la situation mais, si d'autres solutions plus impactantes devaient être envisagées (augmentation du nombre de voies de stockage, mise en place d'une station de lavage ou de réparation), nous nous constituerons en collectif pour défendre nos intérêts.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

  
Elvira Jaouën,

Maire de Courdimanche,  
Vice-présidente de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,  
Conseillère Régionale d'Île de France.

VILLE DE  
**COURDIMANCHE**



**HÔTEL DE VILLE**  
Rue Vieille Saint Martin  
95800 COURDIMANCHE

T 01 34 46 72 00  
F 01 34 46 72 07  
E [mairie@ville-courdimanche.fr](mailto:mairie@ville-courdimanche.fr)

[www.ville-courdimanche.fr](http://www.ville-courdimanche.fr)

**Cabinet du Maire**  
Affaire suivie par Nicolas Audeguy  
T. 01 34 46 72 01  
Objet : schéma directeur du RER A  
Réf. : 2014/23/01

**Monsieur Guillaume PEPY**  
Président de la SNCF  
34 rue du Cdt Rene Mouchotte  
75014 Paris

Courdimanche, le 7 janvier 2014

Monsieur le Président,

Je vous écris aujourd'hui afin d'attirer votre attention sur certains projets exposés dans le schéma directeur de la ligne de RER A concernant la ville de Courdimanche.

J'ai en effet été particulièrement surprise que des bornages aient été réalisés sur le territoire communal (sur un terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise) sans qu'aucune administration publique en soit avertie. S'il nous a oralement été affirmé, suite à nos appels, que ces mesures n'étaient pas le fait d'aucune des entités susceptibles d'y intervenir (Communauté d'Agglomération, SNCF ou RFF) je tiens à clarifier définitivement ce point au plus vite et connaître l'identité des commanditaires.

Il est tout simplement inconcevable que de telles actions aient été menées sans que j'en soit avertie, les géomètres étant allés jusqu'à pénétrer dans la propriété des riverains. En toute logique, et bien que le dossier ne soit pas ouvert en ce qui me concerne, ces mesures et les rumeurs qui en découlent ont fait naître de très grandes inquiétudes au sein de la population de ma commune. Certains de nos concitoyens en viennent à craindre des mesures d'expropriation de tout ou partie de leur propriété.

Si j'ai bien voté sur le principe le schéma directeur afin de répondre aux attentes légitimes des franciliens et des Courdimanchois sur l'amélioration des transports, je tenais à vous faire part, aussi clairement que possible, de ma position sur ce dossier.

Il existe en effet des solutions viables, simples et peu coûteuses pour améliorer la situation. Je pense notamment au passage à 4 voies en gare de Cergy-le-Haut, à la mise en service d'un tronçon à vitesse régulée entre Cergy et la Défense ou encore, dans une moindre mesure, éviter le changement de conducteur à Nanterre.

En revanche, je m'opposerai fermement à tout projet qui viendrait remettre en cause la qualité de vie de mes concitoyens. Je suis d'ores et déjà mobilisée à leurs côtés pour surveiller l'évolution de la situation mais, si d'autres solutions plus impactantes devaient être envisagées (augmentation du nombre de voies de stockage, mise en place d'une station de lavage ou de réparation), nous nous constituerons en collectif pour défendre nos intérêts.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

**Elvira Jaouën,**

**Maire de Courdimanche,**  
**Conseillère Régionale d'Île-de-France**  
**Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise**

VILLE DE  
**COURDIMANCHE**



**HÔTEL DE VILLE**  
Rue Vieille Saint Martin  
95800 COURDIMANCHE

T 01 34 46 72 00  
F 01 34 46 72 07  
E [mairie@ville-courdimanche.fr](mailto:mairie@ville-courdimanche.fr)

[www.ville-courdimanche.fr](http://www.ville-courdimanche.fr)

**SOCIETE SYSTRA**  
72 rue Henri Farman  
75010 PARIS

Courdimanche, le 7 janvier 2014

Cabinet du Maire  
Affaire suivie par Nicolas Audeguy  
Objet : Bornages sur le territoire communal  
Ref. 2014/24/01

Madame, Monsieur,

Je vous écris aujourd'hui afin d'obtenir de votre part une information concernant les commanditaires de mesures que vous auriez effectuées sur le territoire de Courdimanche au cours des dernières semaines de décembre 2013.

J'ai en effet été particulièrement surprise que des bornages aient été réalisés sur le territoire communal (sur un terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise) sans qu'aucune administration publique en soit avertie. S'il nous a oralement été affirmé, suite à nos appels, que ces mesures n'étaient pas le fait d'aucune des entités susceptibles d'y intervenir (Communauté d'Agglomération, SNCF ou RFF) je tiens à clarifier définitivement ce point au plus vite et connaître l'identité des commanditaires .

Il est tout simplement inconcevable que de telles actions aient été menées sans que j'en soit avertie, les géomètres étant allés jusqu'à pénétrer dans la propriété des riverains. En toute logique, et bien qu'aucun dossier ne soit ouvert en ce qui me concerne, ces mesures et les rumeurs qui en découlent ont fait naître de très grandes inquiétudes au sein de la population de ma commune. Certains de nos concitoyens en viennent à craindre des mesures d'expropriation de tout ou partie de leur propriété.

Mon directeur de cabinet, Nicolas Audeguy, se tient à votre écoute pour recueillir tous les éléments d'information nécessaire quant à ce dossier par téléphone (06 71 45 73 29 / 01 34 46 72 01) ou courriel ([n.audeguy@ville-courdimanche.fr](mailto:n.audeguy@ville-courdimanche.fr)).

Dans l'attente d'une réponse aussi rapide que possible de votre part, je vous prie de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Elvira Jaouën,



**Maire de Courdimanche,**  
**Conseillère Régionale d'Île de France.**